



Genève, le 28 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la police cantonale de Genève

COVID-19: le pourtour de la rade genevoise interdit au parcage des véhicules

La police cantonale, avec l'appui de la Protection civile (PCi), a procédé ce matin, samedi 28 mars, à un bouclage des abords lacustres afin d'interdire le stationnement des véhicules privés. L'objectif de cette mesure est de restreindre fortement les rassemblements de personnes sur un même lieu dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

La circulation sur les quais est toujours possible et les sorties restent autorisées à la condition qu'elles respectent l'article 7 de l'Ordonnance fédérale 2 relatif à l'interdiction des rassemblements dans l'espace public (pas plus de 5 personnes et obligation de respecter une distance de deux mètres entre chaque individu).

La police cantonale chargée de veiller au respect de ces dispositions sanctionnera tout contrevenant.

Le périmètre concerné par cette restriction court du pavillon de Ruth en bas de la rampe de Vézenaz jusqu'au quai Wilson, près de la Perle du Lac. Cette interdiction concerne également le parking dans le parc de Mon Repos.

Le bouclage de ce périmètre est matérialisé par 120 panneaux d'interdiction de stationner, 300 barrières Vauban ainsi que 9,5 kilomètres de Rubalise et sera maintenu jusqu'à nouvel ordre. Les usagers qui ne se conformeront pas à la signalisation en place seront verbalisés.

Pour toute autre question, la ligne verte cantonale reste à votre disposition au 0800 909 400.